

REGISTRE DES MANIFESTATION EN VUE DE LA VENTE OU DE L'ECHANGE D'OBJETS MOBILIERS
« vide grenier, brocante, vente sous chapiteau ou braderie »
Articles R321-9 et suivants du Code pénal

Organisateur :

Manifestation :

Date

Commune :

Ce registre a été côté et paraphé par (service de police, de gendarmerie ou le maire) :

Il comprend pages.

Il permet l'identification de tous les vendeurs présents lors de cette manifestation en vue de la vente ou de l'échange d'objets mobiliers.

Fait à

le

Ce registre doit être mis à la disposition pendant la durée de la manifestation aux forces de l'ordre, des services fiscaux, des douanes et de la direction départementale de la protection des populations. Il doit être déposé ou adressé à la préfecture ou la sous-préfecture du lieu de la manifestation au plus tard dans les 8 jours après la manifestation .

NOM-Prénom du particulier OU du représentant de la personne morale	Qualité	Dénomination de la personne morale	Siège social de la personne morale	Domicile –CP-Commune	Attestation sur l'honneur de non participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile	Pièce d'identité		
						N°	Date de délivrance	Autorité de délivrance

